



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 16 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Champcueil se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Madame Martine HIVERT, Maire.

Étaient présents : *Mesdames, Messieurs,* AUDABLE Alain, BONHOMME Maryline, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Éric, HIVERT Martine, HUET Denis, JACQUET Sandrine, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MARTIN José, MOURLAN Nathalie, ROYER Frédérique, TOURNEFIER Maurice, TROUBLÉ Céline, VANDENBUSSCHE Sandrine, VARALLI Pascal

Étaient absents excusés:

M. ALDEGUER Pierre à M. Denis HUET.

Mme MAUGOURD-DUPORTET Marie-France qui donne pouvoir à Mme Sandrine JACQUET

Mme ROSE Véronique donne pouvoir à Mme Nathalie MOURLAN

Mme Kristy NOGUES donne pouvoir à M. Fernand LE COAT

Étaient absents non excusés

M. HUBERT Hugo

Mme WINTREBERT Isabelle

Le conseil a choisi pour secrétaires de séance : Mmes BONHOMME Maryline et TROUBLÉ Céline

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2017.
2. Tarifs des services municipaux
3. Fixation de tarifs à l'occasion de nouvelles manifestations communales
4. Demande de subvention à la CCVE dans le cadre du Fonds de concours pour les communes de moins de 3000 habitants pour le terrain multisports
5. Tirage au sort des jurés d'assises
6. Attribution d'une indemnité de conseil à Mme GRANGE, receveur municipal
7. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h40

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

Mme le Maire donne lecture du **procès-verbal** du Conseil municipal du **Lundi 3 avril 2017**

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 est **approuvé à l'unanimité**

2. VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2017

Mme Frédérique ROYER, adjointe chargée des finances explique à l'assemblée que les tarifs municipaux doivent être actualisés régulièrement pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.

La tarification des services publics administratifs doit aussi respecter le principe d'égalité des usagers devant les charges publiques mais la commune peut tenir compte des personnes se trouvant dans des situations différentes (quotient familial).

L'augmentation des tarifs, pour tenir compte de l'augmentation du coût moyen de la vie, est proposée comme suit :

Étude surveillée : +3 %	
Tarif mensuel pour un enfant	32 €
Tarif mensuel dégressif appliqué au 2 ^{ème} enfant	30 €
Tarif mensuel dégressif appliqué au 3 ^{ème} enfant	24 €

Accueil périscolaire et garderie de Beauvais : +1,5 %	
La demi-heure	1,31 €
Le goûter	1,31 €
Garderie Ecole de Beauvais	1,31 €

Publicités dans le bulletin municipal : +3 %	
Encart format 5x5 cm	39 €
Encart format 10x6 cm	56 €
Encart format 12x9 cm	74 €

Répartition des frais de scolarité entre communes : +1,5 %	
Montant annuel des frais d'écolage par enfant	466 €

Droits de place des ventes ambulantes : +3 %	
Ventes ambulantes	71 €
Camions de pizzas, et commerçants place de la Marivoise (le semestre)	124 €
Cirques, marionnettes (la journée – sans compteur)	30 €
Cirques, marionnettes (la journée – avec compteur)	61 €

Tarifs forains : +3 %	<i>Foifait 7 jours (+ électricité, eau)</i>	<i>Journée supplémentaire</i>
Boutique-roulotte-stand-tir	26 €	9,20 €
Manège enfantin (pousse-pousse, mini scooter)	48 €	16.80 €
Manège adulte (auto scooters)	72 €	25 €
Caravane (avec 3 sacs poubelle)	26 €	8.40 €

Restauration scolaire : + 1,5 %		
<i>Quotient Familial</i>	<i>Tarif normal</i>	<i>Tarif pour les enfants bénéficiant du Projet d'Accueil Individualisé et fournissant le plateau repas</i>
Inférieur ou égal à 500 €	2,39 €	1,58 €
Entre 500,01 et 700€	2,79 €	1,87 €
Entre 700,01 et 900€	3,60 €	2,42 €
Entre 900,01 et 1100€	3,92 €	2,63 €
Entre 1100,01 et 1300€	4,12 €	2,76 €
Entre 1300,01 et 1500€	4,32 €	2,89 €
Supérieur à 1 500,01€	4,54 €	3,03 €
Emplois jeunes et apprentis	2,36 €	
Personnel communal exerçant ni service, ni surveillance de cantine	2,78 €	
Autres adultes et extérieurs	4,54 €	

Accueil de loisirs sans hébergement +1,5 %				
A LA JOURNEE (Vacances)				
Quotient familial	ALSH ELEMENTAIRE		ALSH MATERNEL	
	Tarif normal	<i>Tarif Enfant bénéficiant d'un P.A.I et fournissant le plateau repas</i>	Tarif normal	<i>Tarif Enfant bénéficiant d'un P.A.I et fournissant le plateau repas</i>
Inférieur ou égal à 500 €	6,90 €	4,62 €	7,21 €	4,83 €
Entre 500,01 et 700 €	8,66 €	5,80 €	9,27 €	6,21 €
Entre 700,01 et 900 €	10,82 €	7,26 €	12,36 €	8,28 €
Entre 900,01 et 1100 €	11,85 €	7,94 €	13,39 €	8,97 €
Entre 1100,01 et 1300 €	12,36 €	8,28 €	14,42 €	9,66 €
Entre 1300,01 et 1500 €	13,40 €	8,97 €	15,45 €	10,35 €
Supérieur à 1 500,01 €	14,42 €	9,66 €	17,00 €	11,40 €
Extérieurs	42,27 €		43,27 €	
A LA DEMI-JOURNEE (Après-midi avec repas)				
Quotient familial	ALSH ELEMENTAIRE		ALSH MATERNEL	
	Tarif normal	<i>Tarif Enfant bénéficiant d'un P.A.I et fournissant le plateau repas</i>	Tarif normal	<i>Tarif Enfant bénéficiant d'un P.A.I et fournissant le plateau repas</i>
Inférieur ou égal à 500 €	4,12 €	2,76 €	5,66 €	3,75 €
Entre 500,01 et 700 €	5,66 €	3,79 €	6,18 €	4,14 €
Entre 700,01 et 900 €	7,21 €	4,83 €	7,21 €	4,83 €
Entre 900,01 et 1100 €	8,24 €	5,52 €	8,24 €	5,52 €
Entre 1100,01 et 1300 €	8,76 €	5,79 €	8,76 €	5,79 €
Entre 1300,01 et 1500 €	9,28 €	6,22 €	9,28 €	6,12 €
Supérieur à 1 500,01 €	9,78 €	6,47 €	9,78 €	6,47 €
Extérieurs	23,70 €		23,70 €	

Mini camps et mini-séjours : +1,5%		
Quotient familial	Hors région parisienne sur la base de 5 jours/4nuits	En région sur la base de 5 jours/4nuits
Inférieur ou égal à 500 €	114,00 €	62,00 €
Entre 500,01 et 700 €	144,00 €	77,00 €
Entre 700,01 et 900 €	186,00 €	103,00 €
Entre 900,01 et 1100 €	191,00 €	109,00 €
Entre 1100,01 et 1300 €	196,00 €	114,00 €
Entre 1300,01 et 1500 €	206,00 €	119,00 €
Supérieur à 1 500,01 €	216,00 €	124,00 €
Extérieurs	432,00 €	226,00 €

N.A.P : + 1,5 %	
Quotients	Tarif normal
Inférieur ou égal à 500 €	3,59 €
Entre 500,01 et 70 €	4,10 €
Entre 700,01 et 900 €	4,62
Entre 900,01 et 1100 €	5,12 €
Entre 1100,01 et 1300 €	5,64 €
Entre 1300,01 et 1500 €	6,15 €
Supérieur à 1 500,01 €	6,67 €
Extérieurs	13,34 €

Location salle polyvalente : + 0,8 €	Tarif
Pour un vin d'honneur (sans repas) avec forfait ménage	249,00 €
Pour un déjeuner (repas) avec forfait ménage	530,00 €
Caution	729,00 €

Concessions de cimetière : + 0,5 %	Tarif
Concessions 10 ans	131,00 €
Concessions 30 ans	472,00 €
Concessions perpétuelles	1715,00 €
Vacation de Police – sans soins	25,00 €
Columbarium 15 ans	632,00 €
Columbarium 30 ans	1258,00 €
Plaque nominative vierge	72,00 €
Concession urne enterrée 15 ans	632,00 €
Concession urne enterrée 30 ans	1258,00 €

M. ALDEGUER demande, par l'intermédiaire de M. Denis HUET, pourquoi le taux d'augmentation de l'étude surveillée n'est pas identique (supérieur) à celui de l'accueil de loisirs. Mme ROYER lui répond que cette question lui est également venue lors de l'établissement des tarifs municipaux. La base de calcul a été prise en se basant sur la façon de procéder les années antérieures, soit une augmentation de 3%, et que compte tenu des faibles montants on arriverait à des sommes complexes qu'il faudrait considérablement arrondir.

Après avoir entendu son rapporteur, le conseil municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

3. FIXATION DE TARIFS A L'OCCASION DE NOUVELLES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'à l'occasion de nouvelles manifestations communales, il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs :

Loto

- 1 carton : 3€ / 3 cartons : 8€ / 4 cartons : 10€ / 5 cartons : 12€ / 1 plaque de 6 cartons : 14€
- 6 + 1 cartons : 16€

Boissons : canette soda : 1.50 € / bouteille d'eau : 1€ / verre de vin ; thé ; café : 1€

Alimentation

- Crêpe au sucre : 1.50€
- Crêpe au chocolat : 2€
- Sandwich : 3€

Inscriptions Fun Run : Enfant: 5 € / Adulte: 10 € / 1 adulte + 1 enfant (pack tribu) : 12 €

Location du nouveau matériel communal. La commune ayant fait l'acquisition de chaises pliantes, il est nécessaire d'établir un tarif de location pour celles-ci. Il est proposé les tarifs suivants :

- Location pour un lot de 10 chaises : 5 €
- Caution 5€ par chaise

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CCVE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS POUR LE PROJET DU PLATEAU OMNISPORTS

M. Frédéric LE PORHIEL présente le projet de réhabilitation du plateau omnisports à l'assemblée. Il explique que le projet global comprend :

- un plateau omnisports avec mini terrain de football (city stade),
- pistes d'athlétisme,
- éléments de roller et skate-park,
- aire de fitness connectée
- et une aire de jeux et de loisirs pour les enfants de 1 à 8 ans.

Le coût des opérations s'élève à 15.8675 euros HT

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par la Communauté de Communes du Val d'Essonne dans le cadre du fond de concours pour les communes de moins de 3 000 habitants à hauteur de 20.000 €.

Mme Céline TROUBLE demande si il est possible, dans le projet, de prévoir un parking supplémentaire. M. LE PORHIEL lui répond que 10 places seront aménagées devant le terrain de pétanque pour accéder aux installations par ce côté et qu'un autre accès est prévu par derrière.

Après discussion, **le conseil municipal à l'unanimité approuve** l'opération ci-dessus mentionnée et autorise le maire à demander une subvention à la CCVE dans le cadre du fonds de concours pour les communes de moins de 3 000 habitants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

L'arrêté n° 2017-PREF-DRCL-037 du 25 janvier 2017 portant détermination du nombre de jurés d'assises pour 2016-2017 et répartition entre les communes ou leurs groupements, a fixé le nombre des jurés d'assises devant constituer la liste de l'année judiciaire 2017-2018 à 990.

Pour la commune de Champcueil le nombre de jurés d'assises fixé par cet arrêté est de 2, Il est donc nécessaire de procéder au tirage au sort, sur la liste électorale générale arrêtée au 28 février, d'un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté soit 6 noms.

Les personnes tirées au sort sont :

1. Jérémy OZORES
2. BEAUDET Armelle épouse MAGRON
3. OUANASSI Darine
4. LEGRAND Rolande épouse PINOY
5. SANTOS Jean-Pierre
6. HEBERT Cécilia

Le conseil municipal charge Mme le Maire de transmettre cette liste préparatoire au greffier du tribunal d'instance et de prévenir les personnes concernées.

6. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MME SYLVIE GRANCHE POUR LA DUREE DE SON MANDAT

Mme le maire explique à l'assemblée qu'en plus des prestations à caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». Elle est calculée par l'application d'un tarif basé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre pour les 3 dernières années. *(NB : Les dépenses des budgets autonomes du CCAS et de la Caisse des écoles sont ajoutées à celles de la commune)*

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à la majorité (2 abstentions : M. P. CHERPRENET, Mme S. VANDENBUSSCHE) **approuve** le versement annuel de l'indemnité de conseil au receveur municipal et décide **d'attribuer** à Mme Sylvie GRANGE, receveur municipal, le taux de 100 % du montant visé à l'article 4 de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pour la durée de son mandat.

Mme le Maire est chargée d'adresser cette décision à Mme GRANGE, receveur municipal

7. QUESTIONS DIVERSES

Point élections.

- Mme TROUBLE rappelle qu'une pièce d'identité doit obligatoirement être présentée le jour du scrutin comme mentionnée sur la circulaire préfectorale affichée le jour des scrutins dans les bureaux de vote et qu'il fallait en systématiser la demande.
- Un électeur doit il obligatoirement prendre au minimum 2 bulletins sur la table avant d'aller dans l'isoloir ? S'il a préparé son bulletin avant, il peut prendre juste l'enveloppe de scrutin et se rendre dans l'isoloir, en revanche si ce n'est pas le cas il doit effectivement prendre au minimum 2 bulletins différents afin de respecter le secret de vote. (circulaire n°INTA 1637796J du 17 janvier 2017)
- Un flash info spécial élections serait le bienvenu.

Animations CCVE

M. HUET intervient pour faire part de sa satisfaction d'avoir participé à Festi'Champ organisé par la CCVE en partenariat avec la commune. Toutefois, les personnes qui téléphonaient au numéro indiqué sur le flyer tombaient sur le service ordures ménagères de la CCVE, d'où un manque d'information. Il regrette également que plusieurs manifestations intercommunales se soient télescopées empêchant ainsi les élus d'être représentés sur site. Ces remarques seront remontées à la CCVE.

Pré-conseil municipal

Mme le Maire annonce que sauf cas exceptionnel, il n'y aura désormais plus de pré-conseil avant les séances officielles. En effet, les fiches de synthèse et les éléments joints aux convocations devraient suffire à chacun pour lister les questions qui pourraient se poser en amont.

Plus aucun point n'étant ajouté, à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.

Le Maire



Les secrétaires de séance

Martine HIVERT

Céline TROUBLE

Maryline BONHOMME